

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 AVRIL 2025 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-cinq**, le sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Claude-Romain FARYS ; M. Geoffrey LAMIA ; Mme Guénola ORRY

Excusés : M. Alain SILVESTRE a donné pouvoir à M. Thierry LE BAIL ; M. Jean-Louis CUINET a donné pouvoir à Mme Dominique FAIVRE ; Mme Catherine ROBITAILLIE a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI ; Mme Danijela DELORME a donné pouvoir à Mme Guénola ORRY

Secrétaire de séance : Mme Nadeige LHOMME

Date de convocation : 31/03/2025

Date d'affichage : 31/03/2025

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 mars 2025.

Approbation du compte financier unique 2024 – COMMUNE

Le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Il a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	769 532,01 €	- 3 924,97 €	765 607,04 €
Dépenses de l'exercice	746 375,99 €	151 621,89 €	897 997,88 €
Recettes de l'exercice	852 834,87 €	314 820,05 €	1 167 654,92 €
Résultats de clôture	875 990,89 €	159 273,19 €	1 035 264,08 €

Restes à réaliser en investissement :

- Dépenses : 344 601.70 €
- Recettes : 64 969.09 €

Le conseil municipal le compte financier unique de l'exercice 2024 par **14** voix pour.

Affectation des résultats 2024 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget de l'exercice 2025 :

001 – excédent d'investissement reporté	159 273.19 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	755 632.37 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	120 358.52 €

Vote des taux des taxes pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Vote des taux pour l'année 2025
Foncier Bâti	32,39 %
Foncier non Bâti	38.14 %
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	6.99 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 13 voix pour**, M. Bertrand FRANET et M. Jacques de LOISY ne prennent pas part au vote.

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :

Nom de l'association	Type de subvention	Montant de la subvention
TEAM Hauteville Cyclisme	Subvention de fonctionnement	700 €
Cadoles et Meurgers	Subvention de fonctionnement	700 €
Cadoles et Meurgers	Subvention exceptionnelle pour l'achat de fournitures	1000 €
Chorale Hautevoix	Subvention de fonctionnement	700 €
Hauteville en Fêtes	Subvention de fonctionnement	700 €
Chasse	Subvention de fonctionnement	700 €
Tennis des Bois d'Hauteville	Subvention de fonctionnement Subvention pour la Location de terrains couverts	700 € 300 €
Association des parents d'élèves les lutins d'Hauteville	Subvention de fonctionnement	700 €
Club de Judo CSFD	Subvention de fonctionnement	200 €
FNACA d'Ahuy	Subvention de fonctionnement	200 €
FC DAIX	Subvention de fonctionnement	200 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		6 800 €

DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2025, article 65748.

Budget COMMUNE – Année 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2025 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2024 :

- Section de fonctionnement : pour un montant de **1 552 692.04 €** en recettes et de **769 367.74 €** en dépenses
- Section d'investissement : pour un montant de **449 408.11 €** en recettes et en dépenses